

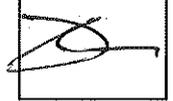
COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023_121

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Lydia BERENFELD (pouvoir à Frédéric CHATEAU).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir: 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

M. MARIE-CLAIRE ne prend pas part à cette délibération en raison de ses responsabilités associatives.

Après examen par la commission, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour 2023 :

Associations	2022 pour mém	
Amicale boule de Ruy		
Amicale randonneurs de Ruy-Montceau	200 €	200 €
Association education paroissiale	320 €	320 €
Atelier Ozide	300 €	300 €
Club des joyeux retraités	200 €	200 €
La savate Ruymontoise	150 €	150 €
Association Delphine Neyret	200 €	200 €
Minois Ruymontois	600 €	600 €
SOU des écoles de Montceau	150 €	150 €
Amitié rando	150 €	150 €
Basket club de Ruy-Montceau	1 100 €	1 100 €
Couleur et toile	80 €	80 €
Fédération nationale anciens combattants	180 €	180 €
Le petit atelier	80 €	80 €
Montceau evasion	180 €	180 €
Montceau la forme	200 €	200 €
SOU des écoles de Ruy	300 €	300 €
ACCA Ruy-Montceau	270 €	270 €
Amicale des donneurs de sang	100 €	100 €
Ephata	200 €	200 €
Bibliothèque association centre hospitalier	100 €	100 €
CAM	150 €	150 €
Amicale personnel communal	230 €	230 €
DDEN union de l'Isère	15 €	15 €
Le souvenir Français	200 €	200 €
Pétanque de Ruy	100 €	100 €
La Brouette du Bonheur	150 €	150 €
Association à but humanitaire	350 €	350 €
Stepdance Ruy	300 €	300 €
Tennis club de Ruy-Montceau	300 €	1 450 €
US foot Ruy-Montceau	2 200 €	2 200 €
Total :	9 155 €	10 305 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

S²LOW

ID : 038-213803489-20230925-2023_121-DE

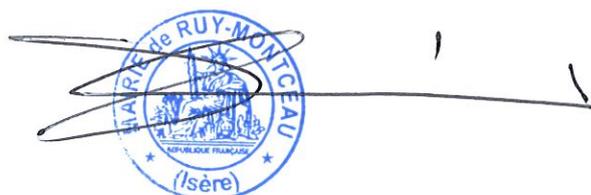
Paraphe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 25 votants,

Attribue les subventions ci-dessus pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 2 octobre 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.